

Précarité :

Soutenir la mobilisation

Voilà maintenant plus de trois mois, depuis le 17 octobre 2005, que le collectif des précaires d'Ile de France a organisé un campement devant le rectorat de Créteil. Avec le soutien d'une intersyndicale regroupant le SNES, Sud-éducation, la CGT et la CNT, nos collègues entendent ainsi protester contre la situation faite à des milliers de Non Titulaires qui cette année plus encore que les précédentes sont condamnés au chômage (avec quasiment aucun espoir de recrutement dans certaines disciplines) ou à l'extrême précarité de la vacation. Pour « justifier » cette situation les administrations des différents rectorats, et en particulier celui de Versailles, parlent du « surnombre » de titulaires dont elles disposeraient : inutile en effet de rappeler à quel point dans notre académie les classes sont « sous-chargées », les remplacements de longue durée assurés convenablement et les conditions de travail des enseignants de plus en plus faciles...

En réalité, l'académie de Versailles applique sans états d'âme la politique ministérielle qui vise à affaiblir durablement le service public d'éducation : la diminution drastique des postes mis aux concours pour 2006 (jusqu'à moins 30% dans certaines disciplines) en est une nouvelle preuve. Cette baisse des possibilités de recrutement conjuguée à la disparition du concours réservé et de l'examen professionnel, montre bien à quel point le gouvernement n'envisage aucune solution pour mettre fin à la précarité dans l'Education Nationale. Et ce n'est pas l'hypothétique mise en place du CDI (sur laquelle nous revenons par ailleurs) qui pourra constituer une réponse satisfaisante. Plus que jamais l'heure est donc à la mobilisation afin de mettre en place un rapport de force qui permettra d'aboutir à la réalisation des justes revendications des non titulaires :

- réemploi de tous les précaires
- abolition de la vacation
- titularisation pour tous

C'est avec ces objectifs que nous allons continuer à nous mobiliser dès le 2 février : lutte contre la précarité et défense des services publics ne sont que deux aspects d'un même combat.

CDI : premières informations

Le Snes a été reçu au ministère pour être informé des dispositifs de mise en place dans l'Education Nationale de la loi de juillet 2005 concernant l'application de la directive européenne limitant l'usage des emplois précaires. D'après ces premières discussions, les personnels concernés seraient principalement les MA garantis d'emploi, et des contractuels disposant d'au moins 6 ans d'ancienneté **sans interruption de service**. De très nombreux points restent en suspens : la loi prévoit que seuls les personnels en poste à la date de son vote pourraient en bénéficier **la délégation du Snes a posé le problème pour ceux qui ont des contrats de 10 mois. Le ministère a concédé qu'ils devaient bénéficier de la loi : " ces contrats n'étant pas glorieux.pour les rectorats qui les octroient"** (sic!), mais laisse toute latitude à chaque rectorat. Le Snes a demandé une circulaire rappelant cette **nécessité et un cadrage national pour la mise en place du Cdi** D'autre part, aucune indication n'a pu être fournie sur le déroulement de carrière : ces collègues devront-ils se contenter du même salaire (et lequel ?) ad vitam aeternam ?

Au-delà de toutes ces interrogations, c'est bien l'ensemble du dispositif visant à instaurer un CDI de droit privé dans l'Education Nationale que conteste le Snes : nous revendiquons la titularisation de tous les précaires dans les corps de fonctionnaires existants.

Laurent Boiron